

# Parc national des Cévennes

## Orientation 04-2: Asseoir la qualité de vie et l'attractivité du territoire sur un urbanisme et une architecture durables

[...]

- **Mesure 4.2.2: Construire une culture d'urbanisme rural durable**

*A quelques exceptions près, les communes du Parc national des Cévennes sont trop petites pour disposer des compétences techniques en urbanisme et en planification urbaine. Pourtant, la mobilisation de ces compétences est indispensable pour mettre en oeuvre une politique d'urbanisme ambitieuse.*

**Les partenaires de la charte favorisent le développement de l'ingénierie et la construction d'une culture partagée d'urbanisme rural durable.**

Les services de l'Etat, les départements, les CAUE et l'établissement public renforcent leur appui auprès des communes. Afin de mieux coordonner leurs efforts et de mutualiser leurs moyens, ils se rencontrent au moins une fois par an pour suivre les actions en cours et programmer des projets conjoints.

Des formations sont proposées aux élus communaux et aux secrétaires de mairie afin de promouvoir et partager une culture d'urbanisme rural durable.

Des outils de sensibilisation et d'information (cahiers de recommandations architecturales et paysagères, plaquettes et guides techniques, etc.) sont élaborés pour les habitants et les professionnels.

Les habitants bénéficient d'une assistance architecturale renforcée pour les projets de l'aire d'adhésion proches du coeur.

Une ouverture est engagée vers les réseaux d'échanges d'expériences externes ou internes au territoire (Mairie-conseils par exemple).

L'établissement public initie l'étude de faisabilité d'une « agence d'urbanisme rural » qui permettrait de regrouper la totalité de l'ingénierie du territoire et deviendrait ainsi le support de l'ensemble des actions d'accompagnement.

### **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Animation de la réunion annuelle des partenaires

Impulsion de l'étude de faisabilité de l' « agence d'urbanisme rural »

### **Contributions des communes adhérentes**

Participation aux sessions de formation

Sensibilisation des porteurs de projet individuels

### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Régions, Départements

# Parc national des Cévennes

DDT, STAP, DREAL  
CAUE

[...]

Page 146 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2751

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 12:17